



---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 5 février 2026 - Délibération n° /

**DÉCISIONS MUNICIPALES  
COMPTE-RENDU**

---

L'an deux mille vingt-six, le 5 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 26 janvier, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	24

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Madame Martine Évain, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

Madame Mangala Tual, pouvoir donné à Monsieur Thomas Maréchal.

Madame Catherine Sorin, pouvoir donné à Madame Stéphanie Brault.

**- Absentes excusées n'ayant pas donné mandat de vote :**

Madame Delphine Penot.

Madame Anaïs Cadoret.

**Secrétaire de séance :** Madame Karen Lanson.

---

***Rapport de Pascal Duchêne, Maire.***

Liste des décisions municipales prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu de la délibération n° 2024-101 du 21 novembre 2024 (rubrique "Virements de crédits") :

**OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX**

**Bâtiment situé 7 rue Saint-Conwoïon**

- **27 novembre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Creat Trespugliese, fixant les modalités d'occupation de la salle de danse du bâtiment situé 7 rue Saint-Conwoïon, selon un planning défini entre les deux parties.

Ce droit d'occupation est accordé, à titre précaire et révocable à tout moment, pour une durée d'un an, à partir du 27 août 2025 jusqu'au 27 août 2026, moyennant un loyer annuel de 337,98 euros.

### Le Carré 9

- **1<sup>er</sup> décembre 2025** : Signature d'un avenant n° 1 à la convention de la mise à disposition de la salle Le Carré 9 par Culture Lab portant modification de l'article 4 relatif à la "destination des locaux".

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

*Autres conventions signées avec :*

- Le 9 décembre 2025 : *Les Gesticulateurs, pour y organiser la journée professionnelle intitulée "Rue d'Hiver", le 9 décembre 2025 (gratuit).*
- Le 15 décembre 2025 : *Le GIP ESTI/ESLI, pour y organiser des conférences, le 25 juin 2026 (1 165,50 euros TTC).*
- Le 16 décembre 2025 : *Madame Songül Berra Kantaroglu, pour y organiser des fiançailles, le 14 février 2026 (302,40 euros TTC).*
- Le 18 décembre 2025 : *Le Groupe COGEDIS, pour y organiser une soirée clients, le 16 décembre 2026 (1 890 euros TTC).*
- Le 23 décembre 2025 : *L'Établissement Public Territorial du Bassin Eaux et Vilaine, pour y organiser leur cérémonie des vœux 2026, le 9 janvier 2026 (1 480,50 euros TTC).*
- Le 23 décembre 2025 : *Redon Agglomération, pour y organiser leur cérémonie des vœux 2026, le 13 janvier 2026 (gratuit).*
- Le 23 décembre 2025 : *L'association Soutien Migrants Redon, pour y organiser deux spectacles, le 24 janvier 2026 (gratuit). La billetterie du spectacle intégrée dans la programmation culturelle du Carré 9 est gérée par la Ville de Redon. Ce service est facturé sur le montant des recettes de billetterie à hauteur de 5 %.*
- Le 8 janvier 2026 : *Monsieur Loïc Jan, pour y organiser une réunion familiale après cérémonie, le 10 janvier 2026 (84 euros TTC).*
- Le 12 janvier 2026 : *Madame Songül Berra Kantaroglu, pour y organiser des fiançailles, le 14 février 2026 (453,60 euros TTC).*
- Le 13 janvier 2026 : *Le Sous-Préfet de Redon, pour y organiser leur cérémonie des vœux 2026, le 14 janvier 2026 (gratuit).*
- Le 16 janvier 2026 : *La Fondation Saint-Héliér, pour y organiser une réunion, le 22 janvier 2026 (630 euros TTC).*

### École Anne Sylvestre

- **2 décembre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association des parents d'élèves, fixant les modalités d'utilisation du restaurant scolaire, pour y organiser des réunions, selon un planning défini, pour l'année scolaire 2025-2026 (gratuit).

### École Henri Matisse

- **11 décembre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association La Sonnette, fixant les modalités d'utilisation de la cour et des sanitaires sous le préau de l'école Henri Matisse, pour y organiser des ateliers vélos écoles adultes à destination des personnes en précarité, les mercredis après-midi, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 (gratuit).

### (Ronde)

- **15 décembre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Tam Tama, fixant les modalités d'occupation de la Ronde Henri Matisse, pour y tenir des cours de danse, les 4 janvier et 26 avril 2026 en remplacement du 19 avril 2026 indiqué sur la dernière convention du 17 septembre 2025 (6,10 euros de l'heure).

#### *Autre convention signée avec :*

- **Le 19 janvier 2026** : *L'association Les conteurs de La Jolie Vilaine, pour y tenir un stage de contes, le 24 janvier 2026 (6,10 euros de l'heure).*

### Maison de l'Enfance

- **15 décembre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et l'IME La Rive, fixant les modalités d'utilisation de la salle de danse de la Maison de l'Enfance, pour y pratiquer une activité danse avec un groupe d'enfants, chaque jeudi après-midi (hors vacances scolaires), du 5 janvier au 10 juillet 2026 (gratuit).

### Salle des Jardins Saint-Conwoion

- **15 décembre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Amicale des Territoriaux, fixant les modalités d'occupation de la salle des Jardins Saint-Conwoion, pour y organiser une réunion, le 21 janvier 2026 (23,50 euros).

#### *Autres conventions signées avec :*

- **Le 22 décembre 2025** : *Le Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine, pour y organiser une réunion, le 13 janvier 2026 (gratuit car membre de l'OMCL et première location de l'année 2026).*
- **Le 22 décembre 2025** : *L'association Tir Olympique Redonnais, pour y organiser un repas, le 10 janvier 2026 (gratuit car membre de l'OTS et première location de l'année 2026).*
- **Le 22 décembre 2025** : *L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Redon, pour y organiser un repas, le 16 janvier 2026 (106 euros – salle + cuisine).*
- **Le 23 décembre 2025** : *L'association Le Souvenir Français, pour y organiser un repas, le 11 janvier 2026 (35,50 euros).*
- **Le 5 janvier 2026** : *Madame Aurélie Lethuillier, pour y organiser un repas, le 24 janvier 2026 (108 euros - salle + cuisine).*
- **Le 5 janvier 2026** : *L'association La Pomme de Pin, pour y organiser une réunion, le 25 janvier 2026 (23,50 euros pour une demi-journée de location).*
- **Le 8 janvier 2026** : *Monsieur Louis Le Coz, pour y organiser un évènement privé, le 10 janvier 2026 (24,50 euros).*
- **Le 8 janvier 2026** : *Madame Victoria Leroux, pour y organiser un anniversaire, les 17 et 18 janvier 2026 (216 euros - salle + cuisine).*
- **Le 9 janvier 2026** : *L'association ESR Marche Nordique, pour y organiser un repas, le 30 janvier 2026 (29,50 euros - salle + cuisine).*
- **Le 9 janvier 2026** : *Madame Isabelle Thibault, pour y organiser un repas, les 31 janvier 2026 et 1<sup>er</sup> février 2026 (216 euros - salle + cuisine).*

### Monastère des Calvairiennes

- **18 décembre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Bagad Nominoë Bro Redon, fixant les modalités de mise à disposition de trois pièces au sein du monastère des Calvairiennes, pour y organiser leurs activités, du 18 décembre 2025 jusqu'au 3 mai 2026 (gratuit).

*Autres conventions signées avec :*

- Le 18 décembre 2025 : L'école primaire Saint-Michel, pour organiser une célébration de Noël dans le cloître et la chapelle des Calvairiennes, le 19 décembre 2025 (gratuit).
- Le 12 janvier 2026 : Le Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine, pour organiser des cours de musique dans deux pièces du monastère des Calvairiennes, jusqu'au 30 avril 2026 (gratuit).

#### Espace Jean Jaurès

- **6 janvier 2026** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association Morbihannaise d'Insertion Sociale et Professionnelle (AMISEP) (nouveau nom de l' AIS 35), fixant les modalités d'occupation de quatre bureaux au sein de l'Espace Jean Jaurès situé 7 rue des Douves, pour y organiser l'activité de ses services, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2031 (loyer annuel de 1 412,80 euros).

#### Espace Jeunes

- **7 janvier 2026** : Signature d'une convention entre la Ville et le Centre Hospitalier Intercommunal Redon-Carentoir, fixant les modalités d'occupation des salles d'activités de l'Espace Jeunes, pour y organiser des activités manuelles et sportives à destination du foyer de vie Camille Claudel dans le cadre de la poursuite du projet "immersion à l'Espace Jeunes", les 18 novembre, 2 décembre, 16 décembre 2025, 13 janvier, 27 janvier, 10 février, 24 février, 10 mars, 24 mars, 7 avril, 21 avril, 5 mai, 19 mai, 2 juin, 16 juin et 30 juin 2026 (gratuit).

#### Salle Nominoë

- **19 janvier 2026** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Les Conteurs de La Jolie Vilaine, fixant les modalités d'occupation de la salle Nominoë, pour y tenir un stage de contes, le 25 janvier 2026 (gratuit).

*Autre convention signée avec :*

- Le 19 janvier 2026 : L'association Union Nationale des Combattants, pour y tenir une réunion, le 25 janvier 2026 (35,50 euros correspondant à une demi-journée de location).

### EMPLACEMENT DE PARKING

#### Parking Rue des Douves

- **27 novembre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et la SARL TEAM CLIC, fixant les modalités d'occupation de l'emplacement de stationnement numéro 23 du parking municipal, situé Rue des Douves.

Cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 et renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder douze ans. La location donne lieu au versement d'une redevance mensuelle fixée chaque année par le Conseil Municipal.

*Autre convention signée avec :*

- Le 5 janvier 2026 : La SARL TEAM CLIC, pour l'occupation de l'emplacement n° 24, à compter du 13 janvier 2026, pour une durée d'un an et renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder douze ans (redevance mensuelle fixée chaque année par le Conseil Municipal).

## TERRAIN

### Terrain de football cadastré section AH n° 572

- **12 janvier 2026** : Signature d'une convention entre la Ville, l'Association de Gestion Collège et Lycée Privés (AGCLP), l'association Clément-Emile Roques et le Centre Hospitalier Intercommunal Redon Carentoir (CHIRC), fixant les modalités de mise à disposition du terrain de football situé en limite du CHIRC, cadastré section AH n° 572. Ce terrain est affecté à l'usage d'hélicoptère pour des missions exclusives de transfert sanitaire et/ou de protection civile.  
Cette mise à disposition est consentie pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder quinze ans (aucune charge).

## COMMANDE PUBLIQUE

### *Marchés de travaux*

#### Construction de l'école Charlie Chaplin - MP 2023-05

- **8 décembre 2025** : Signature d'un avenant n° 1 pour le lot n° 7 "Cloisons sèches - isolation" avec la SARL GUILLOTIN relatif à une modification des prestations entraînant une augmentation du montant du marché de 920 euros HT.
- **8 décembre 2025** : Signature d'un avenant n° 1 pour le lot n° 12 "Peintures" avec l'entreprise DANO-LETOURNEL relatif à une modification des prestations entraînant une diminution du montant du marché de -104 euros HT.

#### Travaux de décontamination de type curage rouge avant travaux de déconstruction et de désamiantage des anciennes halles Garnier à Redon - MP 2024-13

- **17 décembre 2025** : Signature d'un avenant n° 2 au marché de travaux de décontamination de type curage rouge avant travaux de déconstruction et de désamiantage des anciennes halles Garnier à Redon avec l'entreprise PREMYS GRAND OUEST relatif à une modification des prestations entraînant une augmentation du montant du marché de 31 496 euros HT.

### *Marchés de fournitures courantes et de services*

#### Prestation de contrôle technique Halles Garnier - MPC 2025-05R

- **11 décembre 2025** : Signature de la relance du marché relatif à la prestation de contrôle technique pour la déconstruction, le désamiantage, le confortement et la sécurisation des Halles Garnier avec la société APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION (92400 Nanterre) pour 19 978,50 euros HT correspondant au montant global et forfaitaire.

#### Prestation de coordination sécurité-protection de la santé Halles Garnier - MPC 2025-06

- **11 décembre 2025** : Signature du marché relatif à la prestation de coordination sécurité-protection de la santé pour le désamiantage et la déconstruction des Halles Garnier, la sécurisation des neufs et le traitement de la pollution au plomb de la dalle béton avec la SARL ATAE (44230 Saint-Sébastien sur Loire) pour 4 020 euros HT correspondant au montant global et forfaitaire.

#### Acquisition d'une chargeuse-pelleteuse - MP 2025-12

- **17 décembre 2025** : Signature du marché relatif à l'acquisition d'une chargeuse-pelleteuse avec la SAS M3 (35650 Le Rheu) pour un montant de 132 000 euros TTC.

**Prestation de contrôle technique bâtiment ancien école Charlie Chaplin - MPC 2025-03**

- **17 décembre 2025** : Signature du marché relatif à la prestation de contrôle technique pour la restructuration et la rénovation énergétique du bâtiment ancien de l'école Charlie Chaplin avec la société QUALICONSULT SASU (35768 Saint-Grégoire Cedex) pour 14 100 euros HT correspondant au montant global et forfaitaire.

**Prestation de coordination sécurité-protection de la santé bâtiment ancien école Charlie Chaplin - MPC 2025-04**

- **17 décembre 2025** : Signature du marché relatif à la prestation de coordination sécurité-protection de la santé pour la restructuration et la rénovation énergétique du bâtiment ancien de l'école Charlie Chaplin avec la SARL ATAE (44230 Saint-Sébastien sur Loire) pour 6 260 euros HT correspondant au montant global et forfaitaire.

**PRESTATIONS DE SERVICE / PARTENARIATS**

- **10 décembre 2025** : Signature d'une convention de mise à disposition d'un véhicule réfrigéré de la Ville à l'IEM-SESSAD La Clarté pour effectuer le transport des denrées alimentaires à la salle du Carré 9.

La présente convention est conclue du 16 au 17 décembre 2025, à titre gratuit.

- **12 décembre 2025** : Signature d'une convention entre la Ville et le Cercle des Nageurs du Pays de Redon fixant les modalités de mise à disposition de quinze vélos pour une session "J'apprends à rouler".

La mise à disposition est consentie du 19 décembre 2025 au 5 janvier 2026 (gratuit).

- **18 décembre 2025** : Signature d'un contrat entre la Ville et la société de production Mus'Azik fixant les modalités de cession du droit d'exploitation du spectacle "Cœur Gruyère" le dimanche 18 janvier 2026 dont le montant est fixé à 2 215,50 euros TTC.

- **19 décembre 2025** : Signature d'un contrat entre la Ville avec la société NEXPUBLICA, pour la souscription au Service Applicatif du logiciel Cart@DS (solution de gestion des dossiers d'urbanisme, foncier, habitat, occupation de voirie et connexes).

Le présent contrat est conclu pour une durée initiale ferme de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, moyennant un montant total annuel de 9 152,62 euros HT. Les prix des prestations sont révisables.

- **7 janvier 2026** : Signature d'un contrat entre la Ville de Redon et l'association Drolatic Industry fixant les modalités de cession du droit d'exploitation du spectacle "Le Retour des Puppets" le 18 avril 2026 dont le montant est fixé à 2 500 euros TTC.

**FONDS DE CONCOURS**

- **16 décembre 2025** : Sollicitation d'un fonds de concours 2023-2024-2025 et 2026 pour la déconstruction et le confortement de la friche Garnier auprès de Redon Agglomération d'un montant de 257 422,56 euros.

**GESTION DE DETTE**

- **13 janvier 2026** : Versement d'une avance remboursable du budget principal "Ville" au budget annexe "Chatel Haut-Pâtis" d'un montant de 146 816,46 euros compte-tenu des écritures de constatation de la valeur du stock 2025 du lotissement Chatel Haut-Pâtis.

Le budget annexe "Chatel Haut-Pâtis" effectuera ses remboursements au budget principal "Ville" au fur et à mesure de l'avancement des cessions de terrains, de manière à ne laisser que le montant nécessaire pour financer la valeur du stock restant.

### CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

- **30 octobre 2025** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Mahé Ferré Geneviève, pour une durée de trente ans (225 euros).
- **25 novembre 2025** : Délivrance d'une concession au mur du souvenir dans l'espace cinéraire de Galerne à Madame Robert Géraldine, pour une durée de quinze ans (100 euros).
- **25 novembre 2025** : Délivrance d'une concession de case cinéraire dans l'espace cinéraire de Galerne à Madame Créno Gisèle, pour une durée de quinze ans (276 euros).
- **25 novembre 2025** : Délivrance d'une concession au mur du souvenir dans l'espace cinéraire de Galerne à Madame Goaper Delphine, pour une durée de trente ans (100 euros).
- **25 novembre 2025** : Délivrance d'une concession au mur du souvenir dans l'espace cinéraire de Galerne à Monsieur Soumaille Thierry, pour une durée de quinze ans (100 euros).
- **25 novembre 2025** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Nouel Angèle, pour une durée de trente ans (225 euros).
- **25 novembre 2025** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Verroit Maria, pour une durée de trente ans (225 euros).
- **25 novembre 2025** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Monsieur Rolland de Rengerve Brice, pour une durée de trente ans (366 euros).
- **25 novembre 2025** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Guyonnet Marie-Claude, pour une durée de trente ans (225 euros).
- **25 novembre 2025** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Monsieur Rubaud Loïc, pour une durée de trente ans (366 euros).
- **17 décembre 2025** : Délivrance d'une concession au mur du souvenir dans l'espace cinéraire de Galerne à Monsieur Ozenne Thierry, plaque JS 13, pour une durée de trente ans (100 euros).
- **17 décembre 2025** : Délivrance d'une concession au mur du souvenir dans l'espace cinéraire de Galerne à Monsieur Ozenne Thierry, plaque JS 14, pour une durée de trente ans (100 euros).
- **9 janvier 2026** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Cavard Marie, pour une durée de trente ans (366 euros).

Liste des décisions prises en vertu de la délibération n° 2025-036 du 3 avril 2025

VIREMENTS DE CRÉDITS

Maison médicale

- **6 janvier 2026** : Réalisation d'un virement de crédits du budget de la maison médicale afin de pouvoir enregistrer la dépense de "ICNE 2025" et régulariser le chapitre 66, de la manière suivante :

Budget	Exercice	Section	Imputation	Chapitre	Montant
14015	2025	Fonctionnement	60632	011	- 990,00 €
14015	2025	Fonctionnement	66112	066	+ 990,00 €

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédits est le suivant :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 4 912,50 euros - 990,00 euros = 3 922,50 euros
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 6 525 euros.